

- SERVICE D'ORIGINE -

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
POLE DE TOPOGRAPHIE ET DE
GESTION CADASTRALE
1 RUE DE LA COMBE
CS 72513 SOYAUX
16025 ANGOULEME CEDEX
TEL : 05 45 97 58 08
DE 8H30-12H SAUF LUNDI

SOCIETE JAS HENNESSY ET C

1 RUE DE LA RICHONNE

16100 COGNAC

Réception sur rendez-vous

Affaire suivie par :

 DÉPARTEMENT :
CHARENTE

 COMMUNE :
CHERVES RICHEMONT

SOYAUX

, le 26 AVR. 2022

MONSIEUR

Le service du Cadastre est habilité à constater d'office, pour la tenue de sa documentation, les changements de toute nature n'affectant pas la situation juridique des immeubles (décret du 30 avril 1955 - voir ci-dessous).

En conséquence, les désignations cadastrales des biens pour lesquels vous êtes redevable des taxes foncières ont été modifiées, conformément aux indications du tableau ci-dessous

DÉCRET DU 30 AVRIL 1955

Art. 33. - Le service du Cadastre est habilité à constater d'office, pour la tenue des documents dont il a la charge, les changements de toute nature n'affectant pas la situation juridique des immeubles.

SITUATION ANCIENNE			SITUATION NOUVELLE		
Section	n° de plan	Contenance	Section	n° de plan	Contenance
AH	152	89 49 LE PARC	AH	547	15 79 52
AH	153	46 93 LE PARC			
AH	155	45 71 LE PARC			

Je vous prie d'agréer,

, l'expression de ma considération distinguée.

Le responsable de Centre,

Nom du signataire :

Le Responsable du Pôle de Topographie
et de Gestion Cadastre


Eric BONITHON

1

- SERVICE D'ORIGINE -

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
POLE DE TOPOGRAPHIE ET DE
GESTION CADASTRALE
 1 RUE DE LA COMBE
 CS 72513 SOYAUX
 16025 ANGOULEME CEDEX
 TEL : 05 45 97 58 08
 DE 8H30-12H SAUF LUNDI

SOCIETE JAS HENNESSY ET C

1 RUE DE LA RICHONNE

16100 COGNAC

Réception sur rendez-vous

Affaire suivie par :

DÉPARTEMENT :
CHARENTE

COMMUNE :
CHERVES RICHEMONT

SOYAUX

, le **26 AVR. 2022****MONSIEUR**

Le service du Cadastre est habilité à constater d'office, pour la tenue de sa documentation, les changements de toute nature n'affectant pas la situation juridique des immeubles (décret du 30 avril 1955 - voir ci-dessous).

En conséquence, les désignations cadastrales des biens pour lesquels vous êtes redevable des taxes foncières ont été modifiées, conformément aux indications du tableau ci-dessous

DÉCRET DU 30 AVRIL 1955

Art. 33. - Le service du Cadastre est habilité à constater d'office, pour la tenue des documents dont il a la charge, les changements de toute nature n'affectant pas la situation juridique des immeubles.

SITUATION ANCIENNE			SITUATION NOUVELLE		
Section	n° de plan	Contenance	Section	n° de plan	Contenance
AH	158	88 90 LE PARC			
AH	159	12 11 LE PARC			
AH	160	2 28 50 LE PARC			

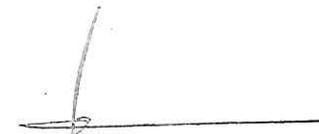
Je vous prie d'agréer,

, l'expression de ma considération distinguée.

Le responsable de Centre,

Nom du signataire :

Le Responsable du Pôle de Topographie
 et de Gestion Cadastre



Eric BONITHON 2

- SERVICE D'ORIGINE -

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
POLE DE TOPOGRAPHIE ET DE
GESTION CADASTRALE
1 RUE DE LA COMBE
CS 72513 SOYAUX
16025 ANGOULEME CEDEX
TEL : 05 45 97 58 08
DE 8H30-12H SAUF LUNDI

SOCIETE JAS HENNESSY ET C

1 RUE DE LA RICHONNE

16100 COGNAC

Réception sur rendez-vous

Affaire suivie par :

DÉPARTEMENT :
CHARENTECOMMUNE :
CHERVES RICHEMONTSOYAUX , le **12 6 AVR. 2022****MONSIEUR**

Le service du Cadastre est habilité à constater d'office, pour la tenue de sa documentation, les changements de toute nature n'affectant pas la situation juridique des immeubles (décret du 30 avril 1955 - voir ci-dessous).

En conséquence, les désignations cadastrales des biens pour lesquels vous êtes redevable des taxes foncières ont été modifiées, conformément aux indications du tableau ci-dessous

DÉCRET DU 30 AVRIL 1955

Art. 33. - Le service du Cadastre est habilité à constater d'office, pour la tenue des documents dont il a la charge, les changements de toute nature n'affectant pas la situation juridique des immeubles.

SITUATION ANCIENNE			SITUATION NOUVELLE		
Section	n° de plan	Contenance	Section	n° de plan	Contenance
AH	239	33 00 LE PARC			
AH	297	34 30 LE PARC			
AH	333	9 31 LE PARC			

Je vous prie d'agréer,

, l'expression de ma considération distinguée.

Le responsable de Centre,

Nom du signataire :

Le Responsable du Pôle de Topographie
et de Gestion Cadastre



Eric BONITHON 3

- SERVICE D'ORIGINE -

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
POLE DE TOPOGRAPHIE ET DE
GESTION CADASTRALE
1 RUE DE LA COMBE
CS 72513 SOYAUX
16025 ANGOULEME CEDEX
TEL : 05 45 97 58 08
DE 8H30-12H SAUF LUNDI

SOCIETE JAS HENNESSY ET C

1 RUE DE LA RICHONNE

16100 COGNAC

Réception sur rendez-vous

Affaire suivie par :

DÉPARTEMENT :
CHARENTECOMMUNE :
CHERVES RICHEMONT

SOYAUX , le 26 AVR. 2022

MONSIEUR

Le service du Cadastre est habilité à constater d'office, pour la tenue de sa documentation, les changements de toute nature n'affectant pas la situation juridique des immeubles (décret du 30 avril 1955 - voir ci-dessous).

En conséquence, les désignations cadastrales des biens pour lesquels vous êtes redevable des taxes foncières ont été modifiées, conformément aux indications du tableau ci-dessous

DÉCRET DU 30 AVRIL 1955

Art. 33. - Le service du Cadastre est habilité à constater d'office, pour la tenue des documents dont il a la charge, les changements de toute nature n'affectant pas la situation juridique des immeubles.

SITUATION ANCIENNE			SITUATION NOUVELLE		
Section	n° de plan	Contenance	Section	n° de plan	Contenance
AH	334	3 68 LE PARC			
AH	335	68 LE PARC			
AH	471	36 93 LE PARC			

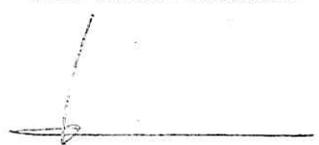
Je vous prie d'agréer,

, l'expression de ma considération distinguée.

Le responsable de Centre,

Nom du signataire :

Le Responsable du Pôle de Topographie
et de Gestion Cadastre



Eric BONITHON 4

- SERVICE D'ORIGINE -

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
POLE DE TOPOGRAPHIE ET DE
GESTION CADASTRALE
1 RUE DE LA COMBE
CS 72513 SOYAUX
16025 ANGOULEME CEDEX
TEL : 05 45 97 58 08
DE 8H30-12H SAUF LUNDI

SOCIETE JAS HENNESSY ET C

1 RUE DE LA RICHONNE

16100 COGNAC

Réception sur rendez-vous

Affaire suivie par :

DÉPARTEMENT :
CHARENTECOMMUNE :
CHERVES RICHEMONT

SOYAUX

, le

26 AVR. 2022

MONSIEUR

Le service du Cadastre est habilité à constater d'office, pour la tenue de sa documentation, les changements de toute nature n'affectant pas la situation juridique des immeubles (décret du 30 avril 1955 - voir ci-dessous).

En conséquence, les désignations cadastrales des biens pour lesquels vous êtes redevable des taxes foncières ont été modifiées, conformément aux indications du tableau ci-dessous

DÉCRET DU 30 AVRIL 1955

Art. 33. - Le service du Cadastre est habilité à constater d'office, pour la tenue des documents dont il a la charge, les changements de toute nature n'affectant pas la situation juridique des immeubles.

SITUATION ANCIENNE			SITUATION NOUVELLE		
Section	n° de plan	Contenance	Section	n° de plan	Contenance
AH	473	64 49 LE PARC			
AH	475	2 34 35 LE PARC			
AH	477	30 41 LE PARC			

Je vous prie d'agréer,

, l'expression de ma considération distinguée.

Le responsable de Centre,

Nom du signataire

Le Responsable du Pôle de Topographie
et de Gestion Cadastreale



Eric BONITHON

- SERVICE D'ORIGINE -

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
POLE DE TOPOGRAPHIE ET DE
GESTION CADASTRALE
1 RUE DE LA COMBE
CS 72513 SOYAUX
16025 ANGOULEME CEDEX
TEL : 05 45 97 58 08
DE 8H30-12H SAUF LUNDI

SOCIETE JAS HENNESSY ET C

1 RUE DE LA RICHONNE

16100 COGNAC

Réception sur rendez-vous

Affaire suivie par :

 DÉPARTEMENT :
CHARENTE

 COMMUNE :
CHERVES RICHEMONT
SOYAUX , le **26 AVR. 2022****MONSIEUR**

Le service du Cadastre est habilité à constater d'office, pour la tenue de sa documentation, les changements de toute nature n'affectant pas la situation juridique des immeubles (décret du 30 avril 1955 - voir ci-dessous).

En conséquence, les désignations cadastrales des biens pour lesquels vous êtes redevable des taxes foncières ont été modifiées, conformément aux indications du tableau ci-dessous

DÉCRET DU 30 AVRIL 1955

Art. 33. - Le service du Cadastre est habilité à constater d'office, pour la tenue des documents dont il a la charge, les changements de toute nature n'affectant pas la situation juridique des immeubles.

SITUATION ANCIENNE			SITUATION NOUVELLE		
Section	n° de plan	Contenance	Section	n° de plan	Contenance
AH	479	72 17 LE PARC			
AH	481	44 11 LE PARC			
AH	483	4 80 LE PARC			

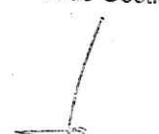
Je vous prie d'agréer,

, l'expression de ma considération distinguée.

Le responsable de Centre,

Nom du signataire :

Le Responsable du Pôle de Topographie
et de Gestion Cadastre



Eric BONITHON 6

- SERVICE D'ORIGINE -

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
POLE DE TOPOGRAPHIE ET DE
GESTION CADASTRALE
1 RUE DE LA COMBE
CS 72513 SOYAUX
16025 ANGOULEME CEDEX
TEL : 05 45 97 58 08
DE 8H30-12H SAUF LUNDI

SOCIETE JAS HENNESSY ET C

1 RUE DE LA RICHONNE

16100 COGNAC

Réception sur rendez-vous

Affaire suivie par :

DÉPARTEMENT :
CHARENTECOMMUNE :
CHERVES RICHEMONTSOYAUX , le **12 6 AVR. 2022****MONSIEUR**

Le service du Cadastre est habilité à constater d'office, pour la tenue de sa documentation, les changements de toute nature n'affectant pas la situation juridique des immeubles (décret du 30 avril 1955 - voir ci-dessous).

En conséquence, les désignations cadastrales des biens pour lesquels vous êtes redevable des taxes foncières ont été modifiées, conformément aux indications du tableau ci-dessous

DÉCRET DU 30 AVRIL 1955

Art. 33. - Le service du Cadastre est habilité à constater d'office, pour la tenue des documents dont il a la charge, les changements de toute nature n'affectant pas la situation juridique des immeubles.

SITUATION ANCIENNE			SITUATION NOUVELLE		
Section	n° de plan	Contenance	Section	n° de plan	Contenance
AH	485	11 13 LE PARC			
AH	495	11 65 LE PARC			
AH	499	1 88 75 LE PARC			

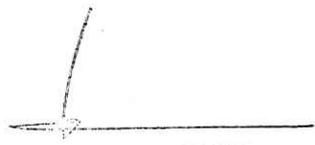
Je vous prie d'agréer,

, l'expression de ma considération distinguée.

Le responsable de Centre,

Nom du signataire :

Le Responsable du Pôle de Topographie
et de Gestion Cadastreale



Eric BONTHON 7

- SERVICE D'ORIGINE -

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
POLE DE TOPOGRAPHIE ET DE
GESTION CADASTRALE
1 RUE DE LA COMBE
CS 72513 SOYAUX
16025 ANGOULEME CEDEX
TEL : 05 45 97 58 08
DE 8H30-12H SAUF LUNDI

SOCIETE JAS HENNESSY ET C

1 RUE DE LA RICHONNE

16100 COGNAC

Réception sur rendez-vous

Affaire suivie par :

 DÉPARTEMENT :
CHARENTE

 COMMUNE :
CHERVES RICHEMONT

SOYAUX , le 26 AVR. 2022

MONSIEUR

Le service du Cadastre est habilité à constater d'office, pour la tenue de sa documentation, les changements de toute nature n'affectant pas la situation juridique des immeubles (décret du 30 avril 1955 - voir ci-dessous).

En conséquence, les désignations cadastrales des biens pour lesquels vous êtes redevable des taxes foncières ont été modifiées, conformément aux indications du tableau ci-dessous

DÉCRET DU 30 AVRIL 1955

Art. 33. - Le service du Cadastre est habilité à constater d'office, pour la tenue des documents dont il a la charge, les changements de toute nature n'affectant pas la situation juridique des immeubles.

SITUATION ANCIENNE			SITUATION NOUVELLE		
Section	n° de plan	Contenance	Section	n° de plan	Contenance
AH	501	2 85 25 LE PARC			
AH	503	2 87 LE PARC			

Je vous prie d'agréer, MONSIEUR

, l'expression de ma considération distinguée.

Le responsable de Centre,

Nom du signataire :

Le Responsable du Pôle de Topographie
et de Gestion Cadastre



ERIC BONITHON 8 D

- SERVICE D'ORIGINE -

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SERVICE DÉPARTEMENTAL
DES IMPÔTS FONCIERS
 1 RUE DE LA COMBE
 CS 72513 SOYAUX
 16025 ANGOULEME CEDEX
 TEL : 05 45 97 57 00
 DE 8H30-12H

SOCIÉTÉ JAS HENNESSY ET C

1 RUE DE LA RICHONNE

16100 COGNAC

Réception sur rendez-vous

Affaire suivie par :

DÉPARTEMENT :
CHARENTE

COMMUNE :
CHERVES RICHEMONT

SOYAUX , le 17.01.2023

MONSIEUR

Le service du Cadastre est habilité à constater d'office, pour la tenue de sa documentation, les changements de toute nature n'affectant pas la situation juridique des immeubles (décret du 30 avril 1955 - voir ci-dessous).

En conséquence, les désignations cadastrales des biens pour lesquels vous êtes redevable des taxes foncières ont été modifiées, conformément aux indications du tableau ci-dessous

DÉCRET DU 30 AVRIL 1955

Art. 33. - Le service du Cadastre est habilité à constater d'office, pour la tenue des documents dont il a la charge, les changements de toute nature n'affectant pas la situation juridique des immeubles.

SITUATION ANCIENNE			SITUATION NOUVELLE		
Section	n° de plan	Contenance	Section	n° de plan	Contenance
AH	154	45 54 LE PARC	AH	553	17 17 78
AH	156	5 15 LE PARC			
AH	161	56 40 LE PARC			

Je vous prie d'agréer,

, l'expression de ma considération distinguée.

Le responsable de Centre,

Nom du signataire :

Le Responsable du Pôle de Topographie
 et de Gestion Cadastre

Eric BOMTHON

1

- SERVICE D'ORIGINE -

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SERVICE DÉPARTEMENTAL
DES IMPÔTS FONCIERS
 1 RUE DE LA COMBE
 CS 72513 SOYAUX
 16025 ANGOULEME CEDEX
 TEL : 05 45 97 57 00
 DE 8H30-12H

SOCIÉTÉ JAS HENNESSY ET C

1 RUE DE LA RICHONNE

16100 COGNAC

Réception sur rendez-vous

Affaire suivie par :

DÉPARTEMENT :
CHARENTE

COMMUNE :
CHERVES RICHEMONT

SOYAUX , le 17.01.2023

MONSIEUR

Le service du Cadastre est habilité à constater d'office, pour la tenue de sa documentation, les changements de toute nature n'affectant pas la situation juridique des immeubles (décret du 30 avril 1955 - voir ci-dessous).

En conséquence, les désignations cadastrales des biens pour lesquels vous êtes redevable des taxes foncières ont été modifiées, conformément aux indications du tableau ci-dessous

DÉCRET DU 30 AVRIL 1955

Art. 33. - Le service du Cadastre est habilité à constater d'office, pour la tenue des documents dont il a la charge, les changements de toute nature n'affectant pas la situation juridique des immeubles.

SITUATION ANCIENNE			SITUATION NOUVELLE		
Section	n° de plan	Contenance	Section	n° de plan	Contenance
AH	296	31 17 LE PARC			
AH	547	15 79 52 LE PARC			

Je vous prie d'agréer, **MONSIEUR** , l'expression de ma considération distinguée.

Le responsable de Centre,

Nom du signataire :

Le Responsable du Pôle de Topographie
 et de Gestion Cadastre

 2 D
 ERIC BETHON